

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU 3 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le trois septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, dans la salle de la mairie, sur convocation du 28 août 2020, affichée le 28 août 2020, de Madame BONDUEL Florence, Maire, en séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR :

Règlement intérieur du conseil municipal
Désignation de membres du conseil municipal à divers organismes
Ouverture d'une 6ème classe à l'école primaire
Modification du tableau des effectifs du personnel communal
Investissements école
Précision vente de parcelles cadastrales lieu-dit la Glandée des Châteliers
Projet d'acquisition foncière
Avis projet départemental d'aménagement de créneaux de dépassements sur la RD952 entre Châteauneuf-sur-Loire et Briare
Déplacement des limites de l'agglomération sur la RD 948
Lancement appel d'offre Diagnostic du réseau d'assainissement collectif des eaux usées
Vidéosurveillance
Projet de réfection pont Chemin du Petit Etang
Demande de cabane de jardin logement communal
Fonds départemental d'accompagnement culturel aux communes- festival cirque de rue 25-26.09.2020
Décision budgétaire modificative n° 1 Budget principal
Précisions budgétaires Budget primitif 2020
Aménagement d'un lotissement derrière l'Eglise
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service communal de l'assainissement collectif Année 2019
Questions diverses

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Gilberte BADAIRE, Sylvie VUILLET, Catherine FOUCAULT, Sophie THIRET, Aurélie DAUBIN, Jonathan RÉMÉNÉ, Yann GOLLION, Christian AMEUR, Dominique BAUDOIN.

Absents donnant pouvoirs : Aurélie BLOT à Aurélie DAUBIN, Philippe DESSART à Sophie THIRET, Priscilla SERVAN à Gilberte BADAIRE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Secrétaire de séance : Dominique BAUDOIN.

Adoption du PV de la séance du 16,06,2020. Le procès-verbal est adopté à la majorité des membres qui y étaient présents.

Madame le Maire fait un point sur les faits s'étant déroulés depuis la dernière séance :

- Scolaire : Une 6ème classe d'une vingtaine d'élèves d'âge élémentaire a été installée en salle Simon. L'ensemble des classes sont peu chargées comptant une moyenne de 20 enfants par classe. La rentrée des classes s'est bien déroulée avec un protocole sanitaire « Covid 19 » allégé.
- Incivilités : rodéos de véhicules et dégradations de mobiliers urbains ont rythmé l'été. La gendarmerie en a en partie identifié les auteurs qui font l'objet de poursuites.
- Intempéries : Un dégât des eaux a été constaté la semaine dernière dans la réserve de la salle Rouge. Cet incident serait dû à un défaut de conception du bâtiment par l'entreprise titulaire du lot couverture. La garantie décennale des travaux va intervenir pour la réparation des dommages.
- Politique : Monsieur Frédéric MURA, Maire de Fay-aux-Loges, a été élu Président de la communauté de communes des Loges le 10 juillet 2020 aux côtés de 10 vice-présidents dont Madame BONDUEL Florence, Maire de Bouzy-la-Forêt, 9ème vice-présidente en charge de la mobilité, du développement durable et de la gestion des déchets.
- Finances : Abondement d'un milliard d'euros d'autorisations d'engagement supplémentaires par l'État pour engager la relance économique suite à l'épidémie de covid-19.
- Divers : Accident mortel, à l'intersection des routes de Saint Martin d'Abbat et de la Prévotée, non lié à une vitesse excessive.

Délibération 2020- 48: Règlement intérieur du conseil municipal

Vu l'article L2121-8 du Code général des collectivités territoriales « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation »,

Vu le projet de règlement intérieur présenté par Mme le Maire et annexé au présent procès-verbal

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Adopte pour le conseil municipal le règlement intérieur ci joint.

Délibération 2020- 49: Commission d'appel d'offres communale à caractère permanent

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats aux postes de titulaires : TONDU Jean-Claude, AMEUR Christian et GOLLION Yann
Sont candidats aux postes de suppléants : FOUCAULT Catherine, BADAIRE Gilberte, REMENE Jonathan

Sont donc désignés en tant que:

-délégués titulaires : TONDU Jean-Claude, AMEUR Christian et GOLLION Yann.

- délégués suppléants : FOUCAULT Catherine, BADAIRE Gilberte, REMENE Jonathan

Le conseil municipal prend acte de la nomination des membres de la commission d'appel d'offres communale à caractère permanent.

Désignation de membres du conseil municipal organismes

Proposition à la Communauté de communes des Loges :

- Membres commission intercommunale des impôts directs : ASSELIN Laurent, CHARTIER Carole

- Représentativité communautaire Syndicat de la Bonnée : BONDUEL Florence, TONDU Jean-Claude, titulaires, AMEUR Christian, suppléant

- Représentativité communautaire Commission locale d'information de la centrale de Dampierre en Burly : BONDUEL Florence

- Représentativité communautaire Office intercommunal de tourisme Val de Loire et Forêt d'Orléans : VUILLET Sylvie

- Référent communautaire Sport: REMENE Jonathan

- Commissions de travail communautaires (titulaire et suppléant) :

o Développement économique, commerce, artisanat, agriculture : Mr TOUSSAINT Christian, Mme THIRET Sophie

o Urbanisme, SCOT, PLUI, PLH : Mr TONDU Jean Claude, Mr BAUDOIN Dominique

o Finances : Mme BONDUEL Florence, Mr TONDU Jean Claude,

o Voierie, cadre de vie, cœurs de villages : Mr TONDU Jean Claude, Mr GOLLION Yann

o Tourisme, patrimoine culturel, sites patrimoniaux : Mr TOUSSAINT Christian, Mme DAUBIN Aurélie

o Services à la population : santé et petite enfance: Mme VUILLET Sylvie, Mr TOUSSAINT Christian,

o Bâtiments, équipements (gymnases, dojo, piscine, aire GDV): Mr GOLLION Yann, Mme BADAIRE Gilberte

o SPANC, GEMAPI, eaux usées, eau potable: Mr AMEUR Christian, Mr TOUSSAINT Christian

o Mobilité, développement durable, gestion des déchets : Mme VUILLET Sylvie, Mme THIRET Sophie

o Communication (interne et externe), nouvelles technologies, service aux communes, mutualisation, groupement de commandes : Mme THIRET Sophie, Mr TOUSSAINT Christian

Pour information, membres retenus pour la commission communale des impôts directs par la direction régionale des finances publiques suite proposition du conseil municipal de juin 2020:

-Titulaires : BEAUBOIS Michel, MARCELLOT Philippe, AFFLARD Jean-Pierre, BOSI Dominique, DROUILLAT Martine, VIGNELLES Brigitte,

-Suppléants : FOIRY William, CAUCHOIS Colette, ZIND Marie-Christine, BOULLIER Bernard, JOBERT Nicole,

Ouverture d'une 6ème classe école primaire

Suite aux forts effectifs de Petite Section et aux contraintes de charges de classes en maternelle, une ouverture de classe a été acté le 22 Juin pour la rentrée de septembre 2020 suite avis favorable de Mme le Maire (avis pris en vertu de la délégation du conseil municipal au Maire / point 13° délibération n°2020-30 du 26.05.2020 « le conseil municipal confie au Maire la délégation de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement »).

Effectifs scolaires : 15 PS- 17 MS- 8 GS-17 CP-14 CE1-18 CE2-15 CM1- 16 CM2 SOIT 120 élèves,

Classe installée dans la salle Simon- Le périscolaire reste en salle bleue avec extension en salle Rouge. La salle Rouge restera toutefois disponible à la location les week-ends.

Impact financier :

- 4heures complémentaires de ménage par semaine scolaire soit 144 heures annuelles : 1 628,64 €
- 1/2heure supplémentaire d'enseignement musicale par semaine scolaire soit 18 heures annuelles: 402,62 €
- fournitures pédagogiques nouvelle classe : 281,77 € TTC (Fournisseur PICHON)
- tapis classe maternelle MS-GS : 200,28 € (Fournisseur PICHON)
- fournitures pour travaux d'aménagement de bâtiments : 263,15 € TTC (Fournisseur BRICOMARCHE)
- armoire pharmacie : 42,90 € (Fournisseur C DISCOUNT PRO)

SOIT COUT GLOBAL dépenses de fonctionnement de 2 819,36 € TTC

- sécurisation parking mairie : 1 000 € (barrières et fourreaux Devis Fournisseur MANUTAN)
- tableau interactif : 2 293,20 € HT (Devis Fournisseur TIC)
- ordinateur portable : 535 € HT (Devis Fournisseur TIC)

SOIT COUT GLOBAL dépenses d'investissement de 3 828.20 € HT

Délibération 2020- 50: Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 05.03.2020, délibération 2020-26,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Décide d'augmenter le temps de travail du poste d'assistant d'enseignement artistique de 1,75/35ème à 1,96/35ème : passage de 2h1/2 à 3h d'enseignement musical par semaine scolaire suite ouverture d'une 6ème classe à l'école primaire.

Le tableau des effectifs du personnel communal ainsi modifiée est joint à la présente délibération.

Délibération 2020- 51: Appel à projets « Label écoles numériques 2020 »

– dossiers à déposer pour le 15. 09.2020

L'Etat lance l'appel à projets « Label écoles numériques 2020 » destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales.

Il est proposé de solliciter ce fonds pour l'acquisition d'un tableau interactif, d'un ordinateur portable et de

trois tablettes numériques destinés à la nouvelle classe pour un montant totale de 3 284.20 € HT (devis Tableau Interactifs Conseils- 37 100 Tours),
Financement possible à hauteur de 50% des dépenses engagées d'un montant minimum de 3 000 € HT.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**Valide ces investissements,
Autorise Mme le Maire à déposer ce dossier de demande de subvention,
Dit que la commande ne pourra être passée avant la validation du dossier de subvention auprès des services de l'Etat.**

Délibération 2020- 52: Demande de DSIL – Volet mise aux normes et sécurisation des équipements publics

– dossiers à déposer pour le 30. 09.2020

L'Etat lance un deuxième appel à projets 2020 au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) pour la relance de l'activité économique suite à l'épidémie de COVID 19.

Il est proposé de solliciter ce fonds à hauteur de 30% pour l'acquisition:

- de matériel informatique (ci-dessus exposé)
- de 10 barrières de rue et 6 fourreaux pour la sécurisation des abords de l'école pour un montant HT de 2 174 € (devis Manutan collectivités – 79074 Niort)

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**Valide ces investissements,
Autorise Mme le Maire à déposer ce dossier de demande de subvention,
Dit que la commande ne pourra être passée avant la validation du dossier de subvention auprès des services de l'Etat.**

Délibération 2020- 53: Précision vente de parcelles cadastrales lieu-dit la Glandée des Châteliers

Par délibération 2019-77 du 10,12,2019, le conseil municipal a autorisé la vente des parcelles cadastrales AW 56 à 58- AW 60 à 65, AW 109 (lieu-dit la Glandée des Châteliers) suite offre de 45 000 €,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Accepte que la promesse de vente (dont signature doit avoir lieu le 15,09,2020) comporte une clause de substitution : clause permettant à l'acheteur de faire intervenir en qualité d'acquéreur toute personne physique ou morale au moment de la vente.

Délibération 2020- 54: Projet d'acquisition foncière

Etant donné que l'ensemble des parcelles cadastrales incluant la fausse-rivière située au sud du territoire communal ont été classés en espace réservé par le plan local d'urbanisme en vue de créer une circulation douce.

Suite à la vente de parcelles cadastrales entre propriétaires riverains de la fausse rivière,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Propose d'acquérir, les parcelles cadastrales AK 91 – AK 125 et 126 au prix, frais de notaire inclus, de 1500 €.

Délibération 2020- 55: Avis projet départemental d'aménagement de créneaux de dépassements sur la RD952 entre Châteauneuf-sur-Loire et Briare

Le département projette d'aménager des créneaux de dépassement sur la RD 952 entre Châteauneuf-sur-Loire et Briare pour un montant global de 20 millions d'euros avec réalisation d'un créneau de dépassement entre Bouzy-la-Forêt et Bray-Saint-Aignan.

Présentation des études préliminaires au comité de pilotage du 26/11/2019 (Bouzy-la-Forêt n'y étant pas représentée), puis deux réunions techniques successives avec les communes de Bray-Saint Aignan et de Bouzy-la-Forêt.

Deux solutions techniques ont été retenues entre Bouzy-la-Forêt et Bray-Saint Aignan :

- Variante 1 : Mise à 2 X 2 voies de la RD952
- Variante 2 : Mise à 2 + 1 voie de la RD952

Ces variantes se situent entre le carrefour RD952 avec la RD88 (Relais des étangs) et en direction de Gien sur environ 1000 mètres linéaires.

Ces voies seront doublées de contre-allées pour permettre les entrées vers les entreprises, les particuliers et la centrale à déchets.

Bray-St Aignan a déjà pris une délibération s'opposant à ce projet.

Sur avis de la commission municipale « travaux-voirie-urbanisme-assainissement » réunie le 26,06,2020,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

S'oppose à ce projet. En effet, il existe une disproportion entre l'objectif recherché de fluidification du trafic et le coût de l'opération.

Déplacement des limites de l'agglomération sur la RD 948:

Point présenté en commission municipale « travaux-voirie-urbanisme-assainissement » le 26,06,2020

Le Conseil Départemental 45 propose un déplacement de l'entrée de l'agglomération au nord de Bouzy-la-Forêt.

Le panneau se situe effectivement entre l'accès à la route de Malassis et l'accès au Chemin des Cheminées Rondes. La limitation de vitesse à 50Km/h, n'est jamais respectée. Au-delà la vitesse est limitée à 70Km/h entre le Chemin des Cheminées Rondes et le carrefour des quatre routes.

Il est proposé de ramener la limite d'agglomération au niveau du Chemin de la Croix Rouge, zone qui se densifie en habitations. Puis de prolonger avec une zone à 70Km/h jusqu'à l'intersection du chemin des Cheminées Rondes.

Les intersections de la RD952 avec la route de Malassis et le Chemin de la Croix Rouge seraient à revoir pour ralentir les entrées (- à charge de la Commune - se rapprocher de Cap Loiret Ingénierie du département

pour nous faire des propositions – à envisager en 2021).

La commission municipale « travaux-voirie-urbanisme-assainissement » réunie le 26,06,2020 émet un avis favorable entériné à l'unanimité par le conseil municipal.

Lancement appel d'offre Diagnostic du réseau d'assainissement collectif des eaux usées

Point présenté en commission municipale « travaux-voirie-urbanisme-assainissement » le 26,06,2020

Au vue des dysfonctionnements de la station d'épuration avec une charge en eaux claires excessives, la collectivité a rencontré en 2019 les services du Conseil Départemental 45 pour remédier à ce dysfonctionnement.

Les services du département ont proposé un appui technique à la réalisation d'un diagnostic du réseau d'assainissement avec rédaction cahier des charges appel offre et analyse des offres

Projet validé et budgété 2020 par le conseil municipal estimé à 30 000 € HT,

Subventions notifiées pour cette étude par l'Agence de l'eau et le Conseil Départemental 45- à hauteur de 80%,

Lancement de l'appel d'offre en septembre 2020.

DOSSIER CONSULTATION ENTREPRISES consultable en Mairie.

Vidéosurveillance :

Point présenté en commission municipale « travaux-voirie-urbanisme-assainissement » le 26,06,2020

Suite aux incivilités aux abords des tris sélectifs, la commune a réfléchi sur un projet de vidéosurveillance.

Des demandes ont été faites par le biais de Monsieur Philippe Dessart pour les autorisations.

La cellule de prévention de la malveillance de la gendarmerie s'est rapprochée de la Commune pour étudier la faisabilité sur Bouzy-la-Forêt et nous présenter un projet évolutif.

Avis favorable de la Commission. Il convient de budgéter ce projet et voir les possibilités de subventions.

Délibération 2020- 56: Réfection du pont Chemin du petit Etang :

Point présenté en commission municipale « travaux-voirie-urbanisme-assainissement » le 26,06,2020

Par délibération 2020-34 du 26,05,2020, le conseil municipal adopte le projet ci-dessous de réfection d'un pont situé sur le chemin communal du Petit Etang et Valide le plan de financement ci-dessous exposé sollicitant une subvention de 7 936 € au titre de la DSIL, soit 80% du montant du projet

« OBJET ET LIEU DE L'OPERATION : Chemin rural, en calcaire, dit du Petit Etang reliant la route départementale 88 au chemin rural 17 -Pont à mi-chemin permettant de traverser un étang privé

OBJECTIFS POURSUIVIS : Réfection du pont suite au ravinement sous le busage qui entraîne la désolidarisation des buses

NATURE DES TRAVAUX

- Création d'un barrage en planche au niveau du déversoir
- Fourniture et pose de 2 tuyaux annelés CR 8 DN1000 de 6 ml chacun
- Remblais béton maigre
- Enrochement des talus

- *Finition calcaire et pose de bordures T2 sur 6ml*

COÛT PREVISIONNEL GLOBAL : 9 920 € HT

MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITEE : 7 936 €

AUTOFINANCEMENT : 1984 € HT »

Par courrier du 7 juillet 2020, la préfecture nous informe de son financement via le DSIL à hauteur de 2 468 € ou 24,8838% du projet,

Il convient de retenir 1 des 3 entreprises consultées (buses de diamètre 1000) :

Exeau TP (45460 Bouzy-la-Forêt) : 9 931 € HT, Caillat TP (45260- Lorris), 9 920 € HT, Hodeau Frères (45600 Viglain) 9 387.86 € HT

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Décide de retenir l'entreprise EXEAU TP située sur le territoire communal pour ces travaux.

Demande de cabane de jardin logement communal

Etude courrier locataire logement communal 14 rue de la mairie qui sollicite l'acquisition par la collectivité d'une cabane de jardin.

La commission municipale « travaux-voirie-urbanisme-assainissement » le 26,06,2020 émet un avis défavorable : cette dépense n'incombe pas à la collectivité, l'immeuble ayant été mis en location sans abri de jardin.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de suivre l'avis de la commission municipale.

Analyse financière coût COVID 19 mars-juin 2020

Point présenté en commission municipale « finances » le 30,06,2020

Le coût de la crise sanitaire liée au Covid 19 pour la période de mars à juin 2020 est estimé pour la collectivité à 12 404.63 €.

Il convient de préciser que les agents territoriaux relèvent du régime spécial de la fonction publique territoriale et sont inéligibles au chômage partiel ; L'estimation ci-dessus présentée ne prend pas en compte l'impact lié à la position d'autorisation spéciale d'absence rémunérée dans laquelle ont été placés les agents déchargés de leur travail.

Délibération 2020- 57: Demande de fonds départemental d'accompagnement culturel aux communes pour le festival cirque de rue 25 et 26 septembre 2020

Sur avis de la commission municipale « sport-culture-vie associative et communication »,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

-d'autoriser Madame le Maire à solliciter à hauteur de 50% du coût de l'animation (dans la limite de 3 000 €) le fonds d'accompagnement culturel aux communes (aide financière du conseil départemental du Loiret) pour cette prestation.

Délibération 2020- 58: Décision budgétaire modificative n° 1 Budget principal

Vu le budget primitif 2020,
Vu la délibération 2020-15 du 05,03,2020 de reprise des résultats budgétaires 2019,
Etant donné que le compte 002 a été sous-abondé de 26 centimes,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Adopte la décision budgétaire modificative suivante :

Section d'investissement	BP	DM	BP+ DM1
Dépenses Chapitre 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	128 014,14 €	+ 0,26 €	128 014,40 €
Dépenses Chapitre 21 Immobilisations corporelles Compte 2188 Autres immobilisations corporelles	385 701,47 €	- 0,26 €	385 701,21 €

Délibération 2020- 59: Précisions budgétaires Budget primitif 2020

Vu le budget primitif 2020,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Précise les dépenses affecter au compte 6281 Concours divers (cotisations...)

628101 – AML 581 €

628104 – UDMR 97 €

Délibération 2020- 60: Aménagement d'un lotissement derrière l'Eglise :

Pour la création d'un lotissement de 8 lots à bâtir et la construction de 5 logements par LOGEM LOIRET sur terrain appartenant à la communauté de communes des Loges et situé derrière l'Eglise,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

S'engage, par le biais d'une convention, à la reprise de la gestion de la voirie, l'éclairage public et les réseaux à l'achèvement des travaux.

Délibération 2020- 61: Rapport annuel sur le prix et la qualité du service communal de l'assainissement collectif - année 2019

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération qui permet d'informer les usagers du service, .

Après s'être fait présenter le RPQS de l'assainissement collectif au titre de l'année 2019,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Adopte ce rapport joint à la présente délibération et consultable en Mairie et sur le site
www.services.eaufrance.fr.

Divers :

Question commission municipale « travaux-voirie-urbanisme-assainissement » le 26,06,2020 : Catherine Foucault demande la faisabilité de ramassage d'encombrants. A faire remonter en commission de travail communautaire « Mobilité, développement durable, gestion des déchets ».

Le département, par courrier du 27.07.2020, fait appel, avec date butoir au 16.11.2020, des dossiers de demandes de subvention 2021. A voir en commission municipale de travail « travaux-voirie-urbanisme-assainissement ».

Problème de vitesse excessive route de Saint Martin d'Abbat à étudier en commission municipale « travaux-voirie-urbanisme-assainissement ».

Comité consultatif action sociale (demandes téléalarme, demande de prime bachelier) mardi 22 septembre 2020 à 20h30

Commission municipale « travaux-voirie-urbanisme-assainissement » (travaux d'investissements 2021) samedi 3 octobre 2020 à 9h30.

Journée de nettoyage en Forêt : 19 septembre 2020, menée par l'association des amis du rallye Vouzeron.

Prochaine séance du conseil municipal le jeudi 15 octobre 2020.

La séance est close à 00h30.

Compte-rendu affiché en Mairie le 10 septembre 2020.

Dominique BAUDOIN.